



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2009

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, Adjoint
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, ARGANT,
ADRIAN, Mme GROUARD, M. FUCHS, Mme GEORGES rejoint la séance à 18 h 15, Mme
PERNIN, rejoint la séance à 18 h 30, conseillers municipaux.

M. ARGANT est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

1. Décision : Enfouissement des réseaux rue du Donon
 - a) Choix de l'entreprise
 - b) Protocole d'accord relatif à l'enfouissement des réseaux France Télécom
2. PACTE Aménagement 2009 – 2011 – Répartition de la dotation
3. Travaux 2009 :
 - a) Bâtiments multi-fonctions : Panneaux photovoltaïques - plan de financement et demandes de subventions
 - b) Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
 - c) Nouvelle Perception : Avenants
 - d) Projet éolien - Etude de faisabilité
 - e) Grosses réparations au presbytère
4. Aménagement de 4 places de parking rue Dr Lorain – Amendes de police
5. Décision budgétaire modificative
6. Signalisation : Acquisition de panneaux
7. Entretien bâtiments : - Contrat d'entretien des chaudières
- Contrat de maintenance des installations extraction-ventilation – désenfumage
8. Affaires domaniales – Déclaration d'intention d'aliéner
9. Enquête publique relative à l'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe des grès du Trias inférieur par pompage dans les forages LG1 et LG 2 à Niderhoff
10. Affaires scolaires :
 - a) Participation des communes souhaitant inscrire leurs enfants au Groupe Scolaire Jules Crevaux LORQUIN
 - b) Convention de participation à la C.L.I.S
11. Projet « Ecoles Numériques Rurales »
12. Subvention exceptionnelle A.P.EL. (périscolaire)
13. Divers

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

1. Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

a) Intitulé de la décision : Enfouissement de réseaux rue du Donon - choix de l'entreprise.

Exposé des motifs : Par délibération du 30 mars 2009 le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Donon et décider de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes TOPOGIS à Moncourt. Une consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics a été lancée pour les travaux en date du 29/5/2009. 11 entreprises ont retiré un dossier de consultation – 7 entreprises ont remis une offre. A l'issue de la procédure, la Sté EST RESEAUX à Saverne s'est révélée la mieux-disante.

Décision : LE MAIRE DE LORQUIN DECIDE

- de confier les travaux d'enfouissement de réseaux à la Sté EST RESEAUX à Saverne pour un montant de 61 598,00 € H.T.
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

b) Travaux rue du Donon - Protocole d'accord relatif à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Telecom

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le protocole d'accord relatif à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Telecom dans la rue du Donon à Lorquin.

Ce protocole fixe la procédure de réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications ainsi que les missions et obligations de chacune des parties.

Une convention ultérieure fixera les dispositions financières liées à cette affaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire

- à signer le protocole d'accord France Télécom
- à signer la convention à intervenir et à effectuer tous paiements liés à cette opération dans la limite des crédits prévus au budget.

2. PACTE Aménagement 2009-2011 – Répartition de la dotation

Par délibération du 30 mars 2009 le conseil municipal a décidé d'affecter un montant de 51 374,00 € de la dotation PACTE 57 qui s'élève à 150 747,00 € sur l'opération d'enfouissement des réseaux rue du Donon.

Après négociations et afin d'obtenir un amendement supplémentaire du Conseil Général sur l'opération de construction d'un bâtiment multi-fonctions la dotation garantie devra être augmentée de 25 000 € soit 100 373,00 € au lieu de 75 374,00 €.

En conséquence, il y a lieu de revoir à la baisse la part de dotation affectée sur l'opération d'enfouissement des réseaux à 37 923,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir la dotation comme suit :

- 100 373,00 € sur l'opération de construction d'un bâtiment multi-fonctions
- 37 923,00 € sur l'opération d'enfouissement de réseaux.

L'affectation du solde de la dotation, soit 12 451,- €, sera décidée ultérieurement en fonction de l'avancement des projets déjà engagés.

3. Travaux 2009 –

a) Bâtiment multi-fonctions à usage sportif – Plan de financement

En date du 30 mars 2009 le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour la construction d'un bâtiment multi-fonctions à usage sportif en décidant de renoncer à l'option d'intégrer des panneaux photovoltaïques dans la toiture. Le coût étant jugé trop élevé et pas certain d'être subventionné.

Après avoir rencontré les différents financeurs, il apparaît que notre collectivité ne bénéficiera pas de subvention au titre de la D.G.E. 2009 et que le coût des panneaux photovoltaïques pourrait être pris en compte par le Conseil Régional.

Monsieur le maire propose :

- d'autoriser la pose de panneaux photovoltaïques pour un montant estimé à 125 200,- € H.T.
- de solliciter une aide auprès de la Région Lorraine au titre de la mesure B 11 du FEDER 2007/2013.
- de solliciter une aide auprès du Centre National pour le Développement du Sport – Jeunesse et Sports
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte qu'il n'y aura pas de subvention D.G.E. sur cette opération
- prend acte que la dotation PACTE 57 sera amendée de 85 298,- € par le C.G. 57
- prend acte que le Conseil Régional de Lorraine a retenu notre dossier au titre du PRADT
- autorise la pose de panneaux photovoltaïques dans la toiture
- sollicite une subvention auprès de la Région Lorraine au titre de la mesure B 11
- sollicite une subvention auprès du C.N.D.S.
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur
- arrête le plan de financement comme suit :

Montant H.T. des travaux estimé avec panneaux photovoltaïques arrondi à 646 344,- € H.T.

Dotation PACTE + amendements C.G. 57	185 671,- €
Subvention C.R.L. au titre du PRADT escomptée	150 000,- €
Subvention C.R.L. au titre de la mesure B 11- FEDER 2007/2013 escomptée	14 356,- €
Subvention C.A.F. escomptée	39 600,- €
Subvention Jeunesse et Sports – C.N.D.S. escomptée	88 200,- €
Subvention Fédération Française de Football	25 000,- €
Subvention exceptionnelle Ministère de l'Intérieur escomptée	10 000,- €
Autofinancement ou emprunt commune :	143 517,- €

Si la subvention FEDER n'est pas allouée au montant sollicité, la différence sera prise en compte sur le budget de la commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2009.

b) Bâtiment multi-fonctions - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre initial passé avec M. DILLENSCHNEIDER prévoyait un coût prévisionnel des travaux de 309 000,- € pour un taux de rémunération de 11,65 %.

Conformément à l'article 4.1 du C.C.AP., il y a lieu de fixer le coût de réalisation des travaux ainsi que la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Au stade A.P.D., le coût travaux est passé de 309 000,- € à 551 000,- €. L'augmentation de la masse des travaux repose sur l'amélioration du coefficient de performance énergétique : (règlement thermique 2005 – 50 %), obtenus grâce à une isolation renforcée de la dalle basse, de l'isolation par l'extérieur, de l'isolation renforcée de la toiture – ventilation double-flux avec système de récupération de calories sur l'air extrait – chaudière alimentée au gaz naturel à condensation et panneaux photovoltaïques intégrés (140 m²).

M. le Maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant qui fixe :

- le coût de la réalisation des travaux à 551 000 € et le forfait définitif de rémunération à 10 % du montant des travaux soit 55 100,- € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 55 100,- € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2009.

c) Nouvelle Perception - Avenants aux marchés travaux

Le maire soumet au conseil municipal 3 avenants concernant des travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage, à savoir :

- Lot n° 10 – Peinture / Revêtements Collés – Avenant APPEL relatif à des travaux de peinture des anciens locaux « archives » situés au 2^{ème} étage pour un montant de 2 714,68 € TTC
- Lot n° 11 – V.R.D. Espaces Verts -Avenant COLAS relatif à l'enfouissement des réseaux et à l'aménagement du chemin d'accès au logement de fonction pour un montant de 12 239,33 € TTC
- Lot n° 12 – Isolation extérieure – Avenant APPEL relatif au crépi du soubassement entre l'ancien et le nouveau bâtiment pour un montant de 598,00 € TTC

ainsi que 3 avenants de travaux en moins concernant les lots suivants :

- Lot n° 4 –Menuiseries bois – Avenant PFEIFFER en moins 9 918,17 € T.T.C.
- Lot n° 5 – Cloisons-isolation-F.P. – Avenant SARL HICK en moins 5 131,48 € T.T.C.
- Lot n° 8 – Plomberie – sanitaires – Avenant SCHNEIDER en moins 1 777,13 € T.T.C.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour à 17 h 30 a émis un avis favorable à la signature de ces avenants.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- donne son accord pour la réalisation des travaux supplémentaires
 - autorise le maire à signer les avenants correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2009.

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, M. ARGANT informe le conseil municipal qu'il est regrettable que la commune de LORQUIN n'ait pas souscrit au remboursement anticipé du F.C.TVA.

M. le maire explique que pour bénéficier de cette mesure, la commune de Lorquin aurait dû **s'engager à augmenter et à réaliser avant le 31.12.2009** ses dépenses réelles d'équipement à hauteur de 1 110 941,- € (moyenne calculée par la direction générale des finances publiques). En cas de non respect de ces conditions, la commune perdrait à compter de 2010, l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA et ne percevrait donc en 2010 aucune attribution du FC TVA pour les dépenses effectuées en 2009. Les travaux inscrits au budget 2009 s'élèvent à 851 950,- € et ne permettent pas de bénéficier de cette mesure. Dont acte –

d) Projet éolien – Etude de faisabilité

Le maire expose au conseil municipal que la Sté ECOVENT dont le siège social est situé à PRIVAS, souhaiterait étudier la possibilité d'installer un parc éolien sur différentes communes du canton de Lorquin dont la commune de Lorquin.

Ce parc produirait du courant électrique qui serait vendu au gestionnaire du réseau.

Après présentation du projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité la Sté ECOVENT à procéder à des études de faisabilité pour l'implantation d'un projet éolien, à savoir :
 - observations de terrain (utilisation des chemins existants)
 - pose d'un mât de mesure de vent,
 - études du cadastre et démarches foncières
 - conduite des études environnementales
- autorise la Sté ECOVENT à faire les demandes et les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

e) Grosses réparations au presbytère -

Le maire informe le conseil municipal que l'Abbé Victorion doit quitter la paroisse prochainement et que des travaux d'entretien du presbytère sont nécessaires avant l'arrivée de son successeur, notamment la réfection de la cuisine, des sanitaires, de la salle de bains et le déplacement de la chaufferie avec remplacement de la chaudière par une chaudière gaz à condensation.

Des devis sont en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à confier les travaux de réhabilitation du presbytère aux entreprises consultées les mieux-disantes dans la limite de 20 000,- €, T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2315/13.

4. Aménagement de 4 places de stationnement rue Dr Lorain – Recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général, relative à l'aménagement de 4 places de stationnement – rue Dr Lorain,

Délibère comme suit :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour réaliser 4 places de stationnement rue Dr Lorain (3 590,- €)
- vote un crédit de 13 177,50 € nécessaire au financement de cet aménagement
- s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion de ces équipements.

5. Décision budgétaire modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajuster les crédits ouverts au B.P. 2009 et d'autoriser la décision modificative suivante

Section d'investissement – dépenses : Chapitre 23 – article 2315 opération 58 - Réfection du terrain de tennis : – 22 000,- €

Section d'investissement – dépenses : Chapitre 23 – article 2315 opération 51 – Aire de retournement des bus : + 22 000,- €

6. Signalisation - Acquisition de panneaux

Le maire propose au conseil municipal de compléter la signalisation routière comme suit :

- de remplacer le panneau de limitation de vitesse à « 30 » devant la boulangerie SCHMITT par un panneau clignotant lumineux à LEDS avec kit solaire
- d'installer un miroir en haut de la rue Dr Marchal pour les véhicules descendant la rue Charly Ochs
- de remplacer le miroir situé en bas de la rue Dr Marchal au carrefour RD 41 /RD 42
- d'installer un panneau fluorescent sur la chapelle Ste Anne pour la signaler
- d'apposer un panneau directionnel « Centre ville » à la sortie de la route de Xouaxange
- d'apposer un panneau directionnel « Xouaxange » à la sortie de la rue des Hauts Jardins
- d'apposer, Rue Charly Ochs, un panneau « sens interdit – sauf riverains » à hauteur du n° 59 vers Hémir à la demande de Mme PERNIN, pour assurer la sécurité des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'acquisition des panneaux de signalisation sus-énumérés
- demande leur inscription en section d'investissement
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police
- demande le transfert d'un crédit de 3 000,- € du chapitre 23 – article 2315/58 Réfection du terrain de tennis - vers le compte 21578/188 – Acquisition matériel divers

7. Entretien des bâtiments -

a) Contrat d'entretien des chaudières

Le maire soumet un devis de l'entreprise LAMBOUR à Dannelbourg pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux, à savoir ateliers municipaux – mairie – école primaire – vestiaires du stade – logements 5, rue Dr Lorain pour un montant de 908,96 € T.T.C/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise LAMBOUR pour les chaudières des bâtiments communaux désignés ci-dessus pour une durée d'un an à compter du 01/05/2009 et reconductible pour 5 ans jusqu'au 30/04/2014.

b) Contrat d'entretien des installations extraction – ventilation – désenfumage

Le maire soumet au conseil municipal un devis de l'entreprise IDEX à ENNERY pour l'entretien courant des installations d'extraction-ventilation-désenfumage de la mairie et de la salle des fêtes sise au 41, rue Général Leclerc pour un montant de 1 471,08 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer le contrat de maintenance des installations d'extraction-ventilation-désenfumage du bâtiment mairie-salle des fêtes pour un an à compter du 01/7/2009 conformément aux conditions stipulées au contrat.

8. Affaires domaniales – Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
12/05/09	Centre Hospitalier Spécialisé de Lorquin	Terrain non bâti cadastré section 12 n° 54/6 avec 48 a 42 ca	Rue du Général de Gaulle	Renonce au droit de préemption urbain

9. Enquête relative à l'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe des grès du trias inférieur par pompage dans les forages LG 1 et LG 2 à Niderhoff

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête relative à l'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe des grès du trias inférieur par pompage dans les forages LG1 et LG 2 à Niderhoff a eu lieu du 2 au 16 juin inclus.

La sécheresse de l'été 2003 a révélé la fragilité de l'alimentation en eau potable des collectivités de l'arrondissement de Sarrebourg. Une rupture de l'alimentation en eau potable a été évitée de justesse. A la suite de cet événement climatique, la DDAF a réalisé l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau pour l'ensemble des collectivités de l'arrondissement. La solution proposée pour le syndicat des eaux de Lorquin/Gondrexange, dans le cadre de cette étude, était la réalisation de deux forages (dénommés LG 1 et LG 2) au Grès vosgien, sur le ban communal de Niderhoff.

Les forages ont été réalisés et ont une productivité suffisante pour répondre aux besoins du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement.

10. Affaires scolaires –

a) Participation des communes du R.P.I. et des communes souhaitant inscrire leurs enfants au Groupe Scolaire Jules Crevaux

Le maire expose au conseil municipal le projet de convention relatif à l'officialisation du regroupement pédagogique intercommunal.

Plusieurs réunions ont déjà été menées à propos de la répartition des frais de fonctionnement qui s'élèvent pour l'année 2008 comme suit :

- Ecole primaire (hors frais de chauffage – électricité)	à 10 087,- € soit 102 € par enfant
- Ecole maternelle (hors frais de chauffage – électricité)	à 28 422,- € soit 536 € par enfant
- Ecole primaire (toutes charges comprises)	à 20 478,- € soit 209 €/enfant/an
- Ecole maternelle (toutes charges comprises)	à 34 905,- € soit 658 €/enfant/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant le coût financier de la scolarité d'un élève, décide :

- de demander une participation aux communes du regroupement pédagogique de 100,- € par an et par élève pour les enfants inscrits en primaire
- de demander une participation aux communes du regroupement pédagogique de 250,- € par an et par élève pour les enfants inscrits en maternelle
- de faire participer les communes, hors R.P.I., dont les parents souhaiteraient inscrire des enfants à Lorquin, sur cette même base.

b) Convention de participation à la classe d'intégration scolaire à Abreschviller

Le maire demande l'autorisation de signer la convention de participation à la C.L.I.S. relative à la prise en charge des frais de fonctionnement.

La commune de Lorquin a 2 élèves qui fréquentent cette classe. Le montant de la participation s'élève à 543,- €/élève soit 1 086,- € pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention de participation relative à la prise en charge des frais fonctionnement
- décide de prendre en charge la participation de 1 086,- € pour l'année 2009.

11. Projet « écoles numériques rurales »

Dans le cadre du plan de relance, l'opération E.N.R. permet aux communales rurales de bénéficier d'une subvention très importante (80 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 11 250,- €) pour l'équipement informatique de leurs écoles.

Le cahier des charges imposé par le Ministère de l'Education Nationale est cependant très précis et très contraignant et le point délicat ce sont les services qui doivent être proposés par les fournisseurs. Il est prévu 3 dates de dépôt des candidatures correspondant chacune à environ 1/3 des 109 dotations attribuées à la Moselle : le 26 juin – le 15 septembre et le 15 octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de faire acte de candidature à l'opération « écoles numériques rurales »
- de solliciter des fournisseurs pour obtenir des devis
- d'ouvrir les crédits nécessaires par un transfert de 15 000,- € du compte 2315/56 – Mise en conformité énergétique des bâtiments communaux vers le compte 2183/60 – Acquisition matériel informatique E.N.R.

La commune de Lorquin possède déjà une IP fixe nécessaire au fonctionnement du matériel.

12. Subvention

L'association des parents d'élèves, en charge du périscolaire, souhaite faire l'acquisition d'un logiciel de gestion. Le logiciel et la formation représentent un coût d'environ 6 000,- € ; le maire propose au conseil municipal de participer à la dépense à hauteur de 3000,- €

Il communique les tarifs qui seront appliqués par l'A.P.E.L. pour l'accueil périscolaire au 1/9/2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- donne son accord à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000,- €
- prend acte des tarifs appliqués pour l'accueil périscolaire au 1/9/2009.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2009

13. Divers

Le conseil municipal :

- émet un avis favorable, moins 4 abstentions, au projet initié par le Centre Hospitalier, relatif à l'installation d'un répéteur téléphonique sur mât, afin d'améliorer les communications téléphoniques des portables dans le nouveau bâtiment situé derrière l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

- prend connaissance de la démarche de M. le maire auprès des services du Conseil Général, dans le cadre de la convention ATESAT, pour revoir les problèmes de sécurité routière sur la commune de LORQUIN
- charge M. le maire de revoir le problème de regard bouché « Rue Charly Ochs ». Un devis sera demandé à l'entreprise COLAS –
- charge la commission des fêtes de l'organisation du « concours des maisons fleuries » dont le jury se réunira le mardi 28 juillet à 18 h 30
- prend connaissance de la création d'une nouvelle association « Juniors-Séniors » à Sarrebourg
- prend note de l'inauguration des deux nouvelles rues Dr Feltz et Général Brice du lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche » le samedi 4 juillet à 11 h.

Avant de clore la séance à 21 h30, le maire souhaite de bonnes vacances à tous les conseillers.